

## APPEL A PROJETS R&D 2014

---

---

### CONTEXTE ET PRESENTATION

---

L'agrément de l'éco organisme Eco TLC a été renouvelé pour six ans par l'arrêté ministériel des ministères de l'écologie et du redressement productif du 3 avril 2014 (JO du 14 mai).

Aux termes du cahier des charges annexé à l'arrêté d'agrément, Eco TLC doit notamment soutenir des projets de recherche et développement visant à :

- optimiser la collecte, le tri et le traitement final, par les différents opérateurs concernés, des déchets de Textiles d'habillement, Linge et Chaussures (TLC), en particulier en favorisant la traçabilité des tonnages faisant l'objet de ces différentes étapes de gestion des déchets, ainsi qu'en favorisant et améliorant leur recyclage, notamment via la recherche de nouveaux débouchés ;
- développer l'éco-conception des TLC au regard de leur fin de vie, notamment en termes de durabilité, tout en veillant à ne pas induire de transfert de pollution vers d'autres étapes du cycle de vie du produit ou d'un type d'impact environnemental à un autre ;
- répondre aux besoins des industries de recyclage utilisatrices de matières issues du tri des déchets de TLC, via notamment la recherche de l'amélioration de la qualité de ces matières et la mise au point de méthodes de tri adaptées à ces besoins et aux différentes catégories de matières nécessaires (« tri matière ») ;

L'objectif général de la filière en matière de collecte, tri et valorisation est d'atteindre 50 % des tonnages mis en marché, soit 300 000 tonnes, qui doivent être détournées des ordures ménagères résiduelles (OMR) à l'horizon 2019. Ceci représente un doublement des tonnages collectés, triés et valorisés par rapport à la fin de l'agrément précédent (2009-2013).

L'objectif de la filière pour les déchets issus des TLC triés est d'atteindre, d'ici 2019, au moins 95 % de valorisation matière (réutilisation et recyclage) et un maximum de 2 % de déchets éliminés (c'est-à-dire ne faisant l'objet d'aucune valorisation).

Les candidats souhaitant déposer un dossier de demande de soutien sont invités à prendre connaissance des différentes études réalisées sur le tri et la valorisation des TLC :

- Étude de l'Ademe de juin 2009 sur « l'état de l'art du tri et de la valorisation des textiles d'habillement, du linge de maison et des chaussures (TLC) »

Etudes réalisées à la demande et pour le compte d'Eco TLC sur les procédés existants et les différentes initiatives connues à ce jour :

- Bilan de l'état de l'art (actualisation de l'étude de 2009) sur le tri et la valorisation des textiles d'habillement et du linge de maison consommés par les ménages (étude réalisée par RDC Environnement)
- État de l'art du tri, du recyclage et de la valorisation des chaussures à destination des ménages (étude réalisée par le cabinet Bio Intelligence Service)

Ces études sont téléchargeables sur le site [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr) ou sur demande auprès d'Eco TLC.

Les candidats pourront également prendre connaissance des projets de R&D déjà accompagnés par Eco TLC et de leurs retours d'expérience dans la plaquette jointe « Les chemins de l'innovation ».

Les projets des candidats doivent proposer ou développer des solutions innovantes, et/ou perfectionnant des solutions existantes, de réutilisation, de recyclage ou de valorisation matière des TLC usagés des ménages fiables et viables, tant en termes de produits qu'en termes de process, et susceptibles d'être utilisées à un stade industriel.

Eco TLC souhaiterait plus particulièrement recevoir des projets dans les domaines suivants (sans exclusive de projets répondant aux objectifs du cahier des charges mais portant sur d'autres sujets) :

- Éco-conception des articles, notamment des chaussures, dans une approche « fin de vie », c'est-à-dire si elle vise à rendre possible ou à améliorer leur recyclage
- Méthodologie de préparation et/ou de séparation de fibres et de matières en vue de leur recyclage à un niveau industriel, par exemple :
  - ◇ tricots à base laine et synthétiques (type acrylique, polyamide) pour effilochage
  - ◇ coton blanc et synthétiques mélangés (type polyester, polyamide) pour essuyage
  - ◇ fibres et matières destinées à devenir des combustibles solides de récupération « CSR »

L'appel à projets R&D d'Eco TLC est lancé le 1<sup>er</sup> septembre de chaque année. Quatre appels à projets ont déjà été lancés et 13 projets sont ou ont été soutenus.

---

## ELIGIBILITE DES PROJETS ET DES PORTEURS

---

Sont éligibles au financement les projets pilotés ou portés par une entité fédératrice telle que (liste non limitative) :

- Une entreprise, assujettie ou non à l'article L 541-10-3 du code de l'environnement
- Une organisation ou une structure professionnelle
- Un comité professionnel de développement économique
- Une association 1901
- Un centre technique industriel
- Un organisme consulaire (CCI, Chambres des métiers)
- Une agence de développement économique
- Un pôle de compétitivité
- Un établissement d'enseignement...

Les projets éligibles peuvent impliquer un ou plusieurs partenaires mais, dans ce cas, un seul d'entre eux doit se positionner vis-à-vis d'Eco TLC comme le porteur du projet. Si le projet est soutenu, la convention de versement de soutien sera signée avec le seul porteur, qui sera le bénéficiaire du soutien financier.

Aucune condition de nationalité n'est requise pour les porteurs de projets, pour les personnes physiques comme pour les personnes morales.

Les projets visant d'autres produits que les TLC destinés aux ménages (chutes de production, textiles professionnels par exemple) pourront éventuellement être éligibles, à la condition qu'ils soient transposables aux TLC ménagers en fin de vie. Dans ce cas, les projets concernés devront présenter un intérêt pour les TLC, par exemple en raison d'identité de matière, et le porteur devra démontrer leur caractère adaptable.

Les projets doivent donner lieu à une réalisation concrète et/ou créer les conditions permettant une application pratique.

Un projet qui se limiterait à une étude ou à une exposition ne serait pas éligible. Pour les entreprises il n'existe pas de limite de taille.

Un même candidat peut répondre chaque année à l'appel à projets d'Eco TLC. Un porteur peut déposer au maximum trois projets par an, à la condition qu'ils soient de nature différente.

Un porteur ne peut déposer plus de trois projets la même année.

Aucune exigence de forme ou de statut juridique n'est requise de la part de l'entité qui présente le projet.

Le montant total du projet faisant l'objet de la demande de soutien doit être précisé et un tableau de financement doit être fourni. Le financement par Eco TLC ne peut dépasser 50 % du coût total. Le tableau doit spécifier l'identité du (des) autre(s) financeur(s) ainsi que les montants respectifs apportés. La participation financière du porteur est requise.

Les soutiens versés par Eco TLC sont des subventions TTC.

Les projets de R&D peuvent être co-soutenus par d'autres structures, publiques ou privées, notamment par l'Ademe.

NB : l'Ademe est membre du comité scientifique d'Eco TLC.

---

#### CRITERES DE SELECTION DES PROJETS & MODALITES D'ATTRIBUTION

---

Les soutiens sont votés par le conseil d'Eco TLC, dans les conditions fixées par ses statuts, et sur recommandation du comité scientifique.

En application du cahier des charges, le montant total de l'enveloppe consacrée au soutien à la R&D et aux études est de 500 K€ pour l'année 2014 (dont la moitié est allouée aux études). En cas de non utilisation partielle, il est reporté sur les années ultérieures.

Il est demandé aux candidats de présenter le projet faisant l'objet d'une demande de soutien de la manière la plus précise possible. Les objectifs visés doivent être clairement énoncés et le projet doit être décrit d'un point de vue :

- technique
- économique et financier, par exemple sous la forme d'un business plan
- environnemental

Le comité scientifique d'Eco TLC est seul juge de la recevabilité des projets qui lui sont soumis.

Les motivations des décisions d'Eco TLC relatives à l'attribution d'un soutien ou à une décision négative n'ont pas vocation à être communiquées, mais Eco TLC s'efforcera, dans la mesure du possible, de donner des indications lors de la communication des résultats aux candidats.

La date limite de réception des dossiers à Eco TLC (31 octobre 2014) est impérative. Les dossiers doivent être complets, aucun dossier de candidature ni pièce(s) complémentaire(s) reçus après cette date ne sera(ont) pris en compte.

Les candidatures ne respectant pas la forme requise (cf. dossier de candidature à renseigner complètement et avec précision) ne seront pas examinées.

Les projets soutenus financièrement par Eco TLC feront l'objet d'une convention signée entre l'entité qui porte le projet et Eco TLC (cf. la convention type de soutien disponible sur demande). A la demande du bénéficiaire du soutien, une partie de la subvention accordée, dans une limite de 30% du montant total, pourra être versée de manière anticipée lors de la signature de la convention. Cette avance est remboursable en cas de non réalisation des travaux prévus.

---

## OBLIGATIONS & ENGAGEMENTS

---

Eco TLC s'engage à une stricte neutralité et impartialité vis-à-vis des projets qui lui seront soumis. En particulier, tout membre du comité scientifique ayant un lien quelconque avec le porteur du projet ou un de ses partenaires s'engage à ne pas participer au débat aboutissant à la recommandation qui sera faite par le comité au conseil d'administration.

De même, tout membre du Conseil ayant un lien avec le porteur de projet ou un de ses partenaires ou étant un salarié du porteur de projet ou d'un de ses partenaires ne participera pas au vote relatif à l'octroi du soutien demandé.

Eco TLC s'engage à respecter la confidentialité des dossiers qui lui sont soumis et à faire signer un engagement écrit en ce sens aux membres du comité scientifique.

La composition du comité scientifique d'Eco TLC figure sur le site [www.ecotlc.fr](http://www.ecotlc.fr).

Eco TLC s'engage à effectuer un reporting complet une fois par an de l'activité du comité auprès de la Direction Générale de la Prévention des Risques du Ministère de l'Ecologie en incluant les dossiers relatifs aux demandes qui n'auront pas obtenu de soutien.

---

## DEPENSES ELIGIBLES

---

Les dépenses éligibles sont :

- Les dépenses de personnel liées à la mise en œuvre du projet ; elles devront distinguer les différentes catégories de personnel impliquées dans le projet. Ce poste de dépenses prendra en compte les salaires bruts et les charges patronales
- Les dépenses de sous-traitance, à la condition que le coût de ces prestations soit inférieur ou égal à 50% du coût global des dépenses du projet ; un dépassement pourra être toléré au cas par cas, selon la structure du partenariat retenu. Les dépenses d'accompagnement et de conduite de projet, ingénierie, d'évaluation environnementale..., sont éligibles

- Les dépenses d'équipement et de matériel, frais d'utilisation de matériel ou d'analyse...etc., imputables au projet
- Les achats de matière, consommables et les fournitures liés à la réalisation du projet

La date seuil de prise en compte des dépenses engagées est la date limite de dépôt des dossiers (31 octobre 2014).

---

## PROCEDURES ET CALENDRIER

---

Date limite pour le dépôt des dossiers de candidature : **31 OCTOBRE 2014**

Dossier à remettre par

- Email (format PDF)
- Courrier à l'attention de :

Jean Luc Bartharès  
Eco TLC  
4, cité Paradis  
75010 Paris

[Jl.barthares@ecotlc.fr](mailto:Jl.barthares@ecotlc.fr)

Les dossiers doivent être établis en français.

Calendrier indicatif :

- Phase de présélection : du 1<sup>er</sup> novembre au 30 novembre 2014
- Audition des porteurs de projets présélectionnés par le comité scientifique : 1<sup>ère</sup> quinzaine de décembre
- Décision de financement par le conseil d'Eco TLC : janvier 2015
- Signature des conventions de financement : février 2015

---

## RENSEIGNEMENTS

---

Pour tout renseignement s'adresser à :

Eco TLC  
4, cité Paradis 75010 Paris  
01 85 08 42 40  
Courriel : [contact@ecotlc.fr](mailto:contact@ecotlc.fr)